

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-140

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 15**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : CONCEPTION ET REALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION MULTIMEDIA DU SYANE ET SYAN'CHALEUR - MARCHÉ DE SERVICES**

**Exposé du Président,**

Les activités du Syndicat se sont développées significativement ces dernières années. Aussi, dans le même temps, les besoins de communication n'ont cessé de croître pour faire connaître et mieux comprendre ses compétences et réalisations auprès des collectivités adhérentes, des partenaires et, pour quelques exceptions, du grand public (Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit).

Ces besoins ont mené à une évolution structurelle et matérielle de la communication initiée en 2020, avec notamment l'adoption de la stratégie de communication définissant les grandes orientations et le déploiement des nouvelles identités visuelles du SYANE et Syan'Chaleur. Cette évolution s'est poursuivie en 2021 et 2022 avec la création de différents supports de communication et le lancement des projets web : création du site intranet du SYANE, refonte intégrale du site internet institutionnel du SYANE (www.syane.fr) et création du site internet dédié à Syan'Chaleur.

La conception et la réalisation de ces différents supports de communication sont confiées à une agence de communication, via un marché public de services. Le marché actuel étant arrivé à échéance, une consultation a été lancée par le SYANE pour concevoir et créer de nouveaux supports de communication jusqu'à la fourniture d'une sortie couleur, d'un bon à tirer, des fichiers finalisés (fichier de gravure en PDF pour impression, etc.).

Plusieurs types de supports de communication sont inclus dans cette consultation : plaquettes, brochures, affiches, flyers, rapports de contrôle, encarts promotionnels/publicitaires, cartes de vœux, vidéos (vues réelles et/ou motion design), prises de vue, etc. Il est également question de mettre à jour les chartes graphiques et modèles de document afin d'assurer leur pérennité.

Une seule offre a été reçue, de l'entreprise EPICEUM (prestataire actuel du SYANE).

La sélection s'est déroulée en deux temps :

- une analyse de l'offre reçue aboutissant à une notation et un classement initial permettant l'admission à la phase d'audition/négociations prévue au règlement de consultation du marché,
- une phase d'audition/négociations de 1 heure 30 avec le candidat, à l'issue de laquelle le jury d'audition a défini des points à préciser et des pistes d'amélioration. Sur la base de ces points, il a été demandé au candidat de remettre une offre finale pour le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 10h00.

Cette consultation donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, à prix forfaitaires pour des prestations de base, et à bons de commandes pour des prestations supplémentaires, conclu pour une durée initiale de 1 an, avec reconduction possible par période de 1 an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 215.000 € HT.

Suite à cette mise en concurrence, le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EPICEUM, jugée économiquement et techniquement qualitative, sur la base d'un montant estimatif de 194.447,70 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord-cadre de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec le candidat retenu,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

